VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-216
Occupation du domaine public
Place de la Pépinière Royale

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Carole ROSSIGNOL-MARIOTTE, agent général AREAS Assurances afin d'organiser l'évènement « octobre rose »,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dimanche 18 octobre 2026 de 8h00 à 18h00, la place de la Pépinière Royale sera réservée à l'organisation de la marche/course pour l'évènement « octobre rose ». Le stationnement et la circulation seront interdits, autour du marché des Halles, de l'entrée giratoire rue Carnot jusqu'au supermarché Carrefour.

ARTICLE 2 : Les participants emprunteront la vélo route de la place Aline Gibez jusqu'à Nogent puis reprendront le chemin rural n° 11. En fonction du déroulement de la course et du passage des participants, la circulation s'effectuera sur une voie chemin rural n° 11, chemin de la Prairie et rue Saint Roch.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie par les services techniques et mise en place par l'agence AREAS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants, des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : L'agence AREAS, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information au SDIS.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 14/10/2026
Qualité : Maire